

TRAIT D'UNION

Sorignois n°6

Avril 2010

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le conseil municipal du 24 mars a été consacré au budget 2010.

Les grandes orientations budgétaires de l'année sont la traduction chiffrée de la politique que va mener la municipalité au cours des douze prochains mois.



Un budget de 1 681 636 € qui marque notre volonté de gérer avec rigueur nos dépenses de fonctionnement, tout en se dotant des moyens humains nécessaires au développement de SORIGNY.

Dans un contexte économique plus que difficile nos ressources progressent grâce à l'essor de notre commune et à la convention signée avec la Préfecture ; nous avons atteint les objectifs du plan de relance en 2009, soit un reversement de la TVA dans l'année de l'investissement de plus de 143 452 € pour 2010.

Cette année, nous poursuivons l'action entreprise pour l'entretien de nos bâtiments et de nos voiries communales qui ont beaucoup souffert pendant l'hiver ainsi que pour l'embellissement de notre commune.

L'enveloppe consacrée aux associations et à l'accueil de loisirs est maintenue.

La politique d'aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages (Pass Foncier) est reconduite.

La dotation au CCAS est en progression.

Les services à la population seront renforcés par l'ouverture de la Bibliothèque/Médiathèque Municipale Associée et l'extension du dortoir de l'école maternelle liée à la création d'une classe dotée d'un Equivalent Temps Plein (ETP) d'enseignant.

Le budget d'investissement, de 1 505 346 € est consacré essentiellement

- aux travaux
 - de voiries avec le plan de circulation, la RD84, rue des Courances, les voiries des nouveaux commerces et l'enfouissement des réseaux ...
 - de bâtiments de la salle des fêtes et de la maison des jeunes.
- aux études
 - d'aménagements du centre bourg,
 - et des économies d'énergie.

Pour limiter les actes d'incivilité et de malveillance, nos bâtiments communaux, notamment les écoles, seront équipés d'alarme.

Je reste ainsi que toute l'équipe municipale à votre écoute et à votre disposition.

Alain ESNAULT



Médiathèque : espace jeunesse



Genevray



Maison des Jeunes

CIRCULATION, TRAVAUX

PLAN DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DU BOURG

Centre-ville. Pour un accès libre à tous les usagers avec une priorité aux piétons.

Lors de la réunion publique du 4 février 2010 où une centaine de Sorignois est venue, le Maire Alain ESNAULT et Jean-Christophe GAUVRIT, Maire-Adjoint, ont expliqué la mise en place du dispositif "zone de rencontre" et du nouveau plan de stationnement du centre bourg.

Le but de la zone de rencontre est de donner un accès libre à tous les usagers, qu'ils soient piétons, automobilistes ou cyclistes. Dans les zones de rencontre, la voiture est acceptée mais pas encouragée. La vitesse maximale imposée sera de 20 km/h, et fera des piétons les usagers prioritaires. La zone de rencontre est particulièrement pertinente lorsque ni le "tout-voiture" ni le "tout-piéton" ne sont des solutions. C'est le cas dans le bourg de SORIGNY. Le seul changement au niveau de la circulation automobile concerne les rues Marcel Gaumont (dans le sens Rue de la Poste vers RD 910) et la Rue René Guignard (dans le sens RD 910 vers la Rue de la Poste) qui seront en sens unique.

Le stationnement à SORIGNY a toujours été un problème récurrent sur lequel la municipalité a décidé de s'attarder. Aujourd'hui une **solution concrète** est proposée. Même si la commune dispose d'un nombre de places de parking à proximité du bourg, la quantité de véhicules stationnés pose difficulté, notamment dans les rues commerçantes.

L'objectif d'instaurer une zone bleue est de voir disparaître les voitures dites "ventouses" qui restent une journée, voire davantage, à la même place : ces voitures empêchent une nécessaire rotation des places de stationnement en cœur de bourg, pénalisant ainsi la clientèle des commerces et services. Les zones concernées par le stationnement en zone bleue sont la Rue Marcel Gaumont et la Place de l'Église.

Faire respecter la zone bleue a pour objectif de mieux réguler le stationnement afin que chacun puisse accéder au cœur du bourg, faire ses achats et se rendre dans les services publics, et cela, **gratuitement** ! Des emplacements de stationnement sans limitation horaire seront matérialisés dans la rue et sur la place du bourg.

Ce projet est mis à l'essai pour une période de trois mois. Merci de donner votre avis sur le registre réservé à cet effet en mairie.

LES TRAVAUX DE LA RUE DE SAINT-BRANCHS

Le conseil municipal avait décidé d'aménager l'entrée Est du bourg et le projet vient enfin de se terminer ! Il est prévu de sécuriser cette partie du bourg aussi bien pour les piétons que pour les cyclistes et les automobilistes.

L'enfouissement des réseaux a été une partie importante du projet.

L'aspect paysager ne sera bien-sûr pas négligé.

Les travaux d'aménagement Rue de Saint-Branchs comprenaient plusieurs phases :

1. L'enfouissement des réseaux : téléphone, électricité, éclairage public par le Syndicat Intercommunal Electrique d'Indre-et-Loire. Ces travaux ont débuté en novembre 2009 pour se terminer début 2010.

2. Les travaux d'aménagement de voirie de la Rue de Saint-Branchs avaient pour but la création d'un cheminement piétonnier de chaque côté de la Rue de Saint-Branchs et celle d'un carrefour en croix avec la Rue des Courances, la Rue de la Bougrie et la Rue de Saint-Branchs. De plus, afin de faire ralentir les usagers, des écluses et des plateaux ont été réalisés. Une limitation à 30 km/h est instaurée. Ces travaux ont débuté en novembre 2009 et terminés en mars 2010.

3. L'aménagement paysager sera réalisé courant 2010. Une jachère fleurie sera semée pour l'été avant de voir à l'automne la mise en place des plantes définitives.



GENEVRAY

Une superbe réhabilitation de la Ferme de "Genevray" avec la réalisation de logements locatifs dotés de jardinets sur les façades arrière.

Le parti architectural de la cour de ferme a été conservé, la restauration exemplaire de cet ensemble préserve le patrimoine sorignois.



Avant

Les enrobés de la cour et de la place de Genevray ainsi que la voirie de la route de Veigné et la rue des Moissons seront réalisés au 2^{ème} semestre 2010.



Après

VIE CULTURELLE

MÉDIATHÈQUE

Depuis le 2 mars 2010, la bibliothèque municipale associée a ouvert ses portes dans les nouveaux locaux au 11 rue de Louans sur le site communautaire.

La journée "portes ouvertes" organisée le 5 mars 2010 de 10 h à 13 h a remporté un vif succès. Le passage de sorignois mais également d'habitants de la CCVI et hors CCVI fût continu. En fin de matinée, nous comptons 70 nouveaux adhérents.

La récompense était à la hauteur de l'investissement de l'équipe de bénévoles soutenue et guidée pour l'occasion par Nicolas ROQUAIN, bibliothécaire intercommunal.

Sans les fonds mis à disposition par la DLLP (Direction Départementale du Livre et de la Lecture Publique) : 8 769 documents, ce bel ensemble aurait été un peu vide.

Il faut dire que l'équipement, mobilier, les locaux clairs, la distribution des espaces lecture enfants, postes informatiques mettent en valeur cet outil culturel enviable.

Pour toutes ces raisons, Hélène DENIZARD avec la collaboration des bénévoles "d'Atout Lire" vous réservent le meilleur accueil et ont le souci de vous faire bénéficier d'un service de qualité.

TARIFS

	Résidents	
	SORIGNY et CCVI	hors CCVI
Adultes	7 €	10 €
Enfants (- 18 ans)	Gratuit	Scolarisés à SORIGNY : gratuit Non scolarisés à SORIGNY : 3 €
Étudiants* (+ 18 ans)	Gratuit	7 €
Sans emploi*	Gratuit	3 €

* des justificatifs vous seront demandés à l'inscription

HORAIRES

Mardi : 16 h 30 - 19 h

Mercredi : 10 h - 12 h & 14 h - 18 h

Vendredi : 16 h 30 - 18 h

Samedi : 10 h - 12 h



La médiathèque sera fermée du 12 juillet au 2 août.

RECRUTEMENT



Un nouvel agent a intégré les services communaux le 1^{er} décembre 2009, il s'agit d'Hélène DENIZARD.

Titulaire d'un DEUST des métiers de la culture option médiathèque, elle a travaillé en tant que responsable de section documentation et multimédia puis comme bibliothécaire intercommunale.

Aujourd'hui, cette jeune assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques dirige la médiathèque de SORIGNY et organisera des animations avec la collaboration d'Atout Lire, du bibliothécaire intercommunal Nicolas ROQUAIN et de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture Publique de Touraine.

SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE



Lorsque la fête de la Saint Jacques, le 25 juillet est un dimanche, c'est une année "sainte compostellane" ou année Jacquaire.

2010 est la deuxième année Jacquaire du troisième millénaire de l'ère chrétienne. La prochaine année n'aura lieu qu'en 2021.

La municipalité a souhaité marquer cet événement en réinstallant la croix sur le GR655 Est dit "Chemin de Saint Jacques de Compostelle". Retirée il y a environ 40 ans lors de l'aménagement de la rue des écoles, cette croix en pierre aux arêtes chanfreinées a été réparée et nettoyée par les employés municipaux avant d'être reposée à quelques mètres de son emplacement initial. Ainsi, le chemin de Saint Jacques retrouve sa croix.

Chaque pèlerin de passage sur notre commune fera valider sa crédentiale en mairie avec ce sceau représentant un mouton inspiré d'un vitrail figurant au-dessus de la porte principale de l'église.



MAISON DES JEUNES

La maison des Jeunes est actuellement en cours de construction. Elle est agencée de deux rez-de-chaussée :

- bas situé au niveau du city-stade et du terrain de boules,
- haut, situé au niveau du parking de la salle omnisports dédié à l'accueil des jeunes.

Le gros œuvre du rez-de-chaussée bas est terminé. La date prévisionnelle de fin de travaux est prévue à l'automne 2010.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

URGENT

Afin de permettre aux directrices des écoles de composer leurs classes et de faire les admissions, pensez à inscrire vos enfants à la mairie dès votre arrivée à SORIGNY.

ÉCOLE MATERNELLE

- enfants nés en 2005, 2006 et 2007.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

- enfants nés en 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 OCTOBRE 2009 AU 24 MARS 2010

VOIRIE - RÉSEAUX

VOIRIE

Les travaux suivants ont été réalisés :

- CR n°3 Rue du Lac d'amour purge de chaussée : 4 921 € TTC,
- VC n°13 accotements à "La Métiverie", "L'Officière" : 10 746 € TTC,
- CR n°131 bi-couche : 1 464 € TTC.

AMENDES DE POLICE

Pour la réalisation de travaux de sécurisation des piétons dans la Rue du Château d'Eau, une subvention de 11 205 € a été accordée pour un coût des travaux de 53 606 €.

DÉNOMINATION DE VOIE

La rue du Parc de la Grange Barbier située depuis la rue de Bordebure allant vers l'Ouest est appelée "Impasse Barbier".

CURAGE DE FOSSÉS

Le programme 2009 a été effectué pour un coût de 14 118 € TTC.

ASSAINISSEMENT - EAU

Afin de financer les travaux de construction de la station d'épuration sur ISOPARC et rembourser l'avance faite par la SET, un emprunt de 305 000 € représentant le montant de la participation de la commune de SORIGNY a été réalisé auprès du Crédit Mutuel sur une durée de 20 ans au taux de 4 %.

Par ailleurs, pour assurer les besoins en eau des abonnés de l'impasse Barbier, la défense incendie du hameau de Bordebure et l'assainissement collectif prévu au schéma d'assainissement des travaux ont été entrepris.
Coût : 55 811 € TTC.

UTILISATION DU DOMAINE COMMUNAL

ORANGE France souhaitait réaménager le relais de radiotéléphonie sur le château d'eau rue de Monts. Un avis favorable a été donné à la passation d'une convention déterminant les droits et obligations respectifs de la collectivité, de son fermier et de Orange France.

ÉQUIPEMENTS

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2006 visait plusieurs objectifs :

- développer les commerces et services au cœur du bourg,
- restructurer la mairie,
- aménager un plateau scolaire,
- recomposer les arrières du bourg,
- qualifier la traversée d'agglomération et les entrées de ville.

Il s'agit aujourd'hui de produire un ensemble de propositions de réalisations sur deux éléments de programme :

- Le réaménagement de la RD 910 depuis le carrefour de la Rue de Monts/Avenue du 11 novembre 1918 jusqu'à la Rue des Écoles.
- L'aménagement d'ensemble de la zone 1AUa.

Dans un premier temps et en vue du déplacements des commerces, l'acquisition de 148 m² et un échange de terrain sont en cours.

Coût des panneaux et des marquages : 6 413 € TTC.

BÂTIMENTS

MAISON DES JEUNES RUE DE LA VOIE DIEU

Les entreprises attributaires ont été retenues pour un montant TTC de 287 382 € auquel il faut ajouter la mission Sécurité et Protection Santé : 2 332 € TTC et le contrôle technique : 5 698 € TTC.

MÉDIATHÈQUE

C'est un service municipal de lecture publique dont l'accès est libre, notamment pour la consultation sur place des ouvrages. Toutefois, seuls les usagers inscrits bénéficient du prêt à domicile et de l'usage des outils multimédias.

La gestion a été confiée à une bibliothécaire professionnelle assistée de bénévoles de l'association Atout Lire.

Une convention de partenariat formalisant les domaines d'intervention de chacun a donc été signée avec les tout jeunes Présidents, Mélanie ROY et Kévin MARTIN.

Par ailleurs, une convention de coopération de lecture publique a également été signée entre le Département d'Indre-et-Loire, la CCVI et la commune afin de rapprocher les moyens matériels et humains.

FINANCES

TARIFS COMMUNAUX applicables au 1^{er} janvier 2010

L'ensemble des tarifs communaux sont consultables en mairie ou sur le site.

LOCATION DE SALLES :

	SALLE DES FÊTES	SALLE POUR TOUS	SALLE DES ANCIENS
Association Sorignoise			
1 ^{re} utilisation	Gratuit	Gratuit	Gratuit
les suivantes	207 €	gratuit	gratuit
Hors Commune (dont forfait ménage)			
1/2 journée (6 heures)	476 €	30 €	69 €
1 journée	692 €	54 €	134 €
2 journées	996 €	105 €	264 €
Commune			
1/2 journée (6 heures)	120 €	24 €	53 €
1 journée	244 €	41 €	104 €
2 journées	420 €	81 €	204 €
Débit			
2 mois	120 €		
1 mois	178 €		
Caution	1 560 €	104 €	104 €
Chauffage (par tranche de 6 h)			
De 0 à 6 heures	85 €		
Par 6 heures supplémentaires	37 €		
Forfait ménage Commune	159 €	Fait par l'utilisateur	Fait par l'utilisateur

LE CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 OCTOBRE 2009 AU 24 MARS 2010

CENTRES DE LOISIRS HORS COMMUNES

Si l'ALSH de SORIGNY ne peut accueillir les enfants, ils peuvent être inscrits dans une commune de la CCVI.

Une participation de 2,25 € par jour et par enfant sera alors attribuée.

SERVICE DE L'EAU

La prime fixe s'élèvera à 33,29 € HT, la dégressivité du prix de l'eau est supprimée conformément à la réglementation. Le coût du m³ d'eau a été arrêté à 0,3386 €.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Prime fixe usager raccordé : 6,82 €
Consommation usager raccordé : 0,5323 €
Redevance de traitement des matières de vidange le m³ : 0,10 € HT.

PASS FONCIERS

Dix subventions ont été attribuées aux personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier du dispositif "prêt pass foncier" à la "La Bougrie" (Touraine Val Habitat) et sur la ZAC de "Genevray" (maisons Ericlor).

ENVIRONNEMENT

CONVENTION AVEC TOURS(S) PLUS POUR L'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX DE SAINT-AVERTIN

Depuis la dissolution du SMICTOM au 31 décembre 2009, l'ensemble des équipements a été transféré à la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus et à la CCVI, selon une logique de territoire. Parmi les biens transférés figure la plate-forme de compostage des déchets végétaux située au lieu-dit "Le Bois des Hâtes" à SAINT-AVERTIN.

Une convention a donc été signée pour définir d'une part les conditions d'accès de la commune de SORIGNY à la plate-forme de compostage des déchets végétaux de SAINT-AVERTIN et d'autre part les modalités de la participation financière de la commune à Tour(s)plus pour l'utilisation de ce site.

URBANISME

PLU

MODIFICATION ET MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Les dossiers ont été mis à disposition du public à la mairie de novembre 2009 à janvier 2010.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la poursuite de l'urbanisation de la zone ISOPARC ainsi qu'à son classement de 2AUC en 1AUC sur la partie Ouest concernée.

La modification a été approuvée.

La modification simplifiée a également été approuvée. Il s'agit d'augmenter la hauteur maximale des constructions en zone UC dans la limite des 20 % (soit 12 mètres au lieu de 10).

Sur ce dernier point, l'Agence ECCE TERRA a été chargée de la réalisation du dossier dont le coût sera au final supporté par la CCVI, la zone d'activités de la Grange Barbier étant de compétence communautaire.

ALIÉNATION FONCIÈRE - LA GRANGE BARBIER

La commune de SORIGNY, propriétaire de parcelles dans le Parc d'Activités de la Grange Barbier a accepté de vendre trois d'entre elles à la Société ATER qui a un projet d'extension. Le coût retenu est celui fixé par les Domaines (6 € le m²).

SCOLARITÉ

MUSIQUE

À l'école élémentaire, un projet musical mené avec le SIGEMVI a été mis en place pour la période de janvier en juin 2010.

À l'école maternelle, un avenant relatif au tarif du contrat des CMR qui dispensent des cours musicaux a été signé.



OUVERTURE D'UNE CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE

L'établissement accueillera un professeur des écoles à temps plein du fait de la création par l'Académie d'un demi-poste à la rentrée 2009/2010 et d'un autre pour 2010/2011.

Cette ouverture attendue depuis plusieurs années du fait de l'accroissement des effectifs, a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil Municipal.

DORTOIR

Pour la même raison que précédemment un avis favorable a été émis sur le projet de construction d'un dortoir à l'école maternelle. Une subvention de 22 500 € dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement a été attribuée par les services de l'État.

LOISIRS - CULTURE

ACCUEIL DE MINEURS PAR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Un transfert de la compétence "accueil avec ou sans hébergement de jeunes mineurs âgés de 14 ans ou plus" a été opéré vers la CCVI. Dans un souci de proximité, chaque commune continuera de disposer d'une antenne pour les permanences et les ateliers d'activités, proche de son centre de vie. Une convention d'occupation des locaux a été formalisée avec la CCVI.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION D'UNE PISTE DE SKATEBOARD

Ce projet initié et proposé par le Conseil Municipal des Jeunes a été élaboré en partenariat avec les élus.

Le Conseil Municipal, soucieux de coaliser les Jeunes dans un projet concret a donné un avis favorable à la réalisation de cette aire qui sera implantée près de la Maison des Jeunes faisant ainsi du site de la Prairie un endroit privilégié.

Coût de l'opération : 31 197,50 € HT. Des subventions sont sollicitées auprès du Conseil Général et de la CCVI.

BUDGET 2010

VOTE DES BUDGETS 2010

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	
1 681 632 €	1 505 346 €
SERVICE DE L'EAU	
106 649 €	425 540 €
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	
90 781 €	528 025 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Il est décidé de maintenir les taux d'imposition identiques à 2009 :

Taxe	Taux	Produit attendu
Habitation	13.12 %	200 211 €
Foncière (bâti)	18.71 %	432 388 €
Foncière (non bâti)	47.94 %	72 917 €
PRODUIT ATTENDU		705 516 €

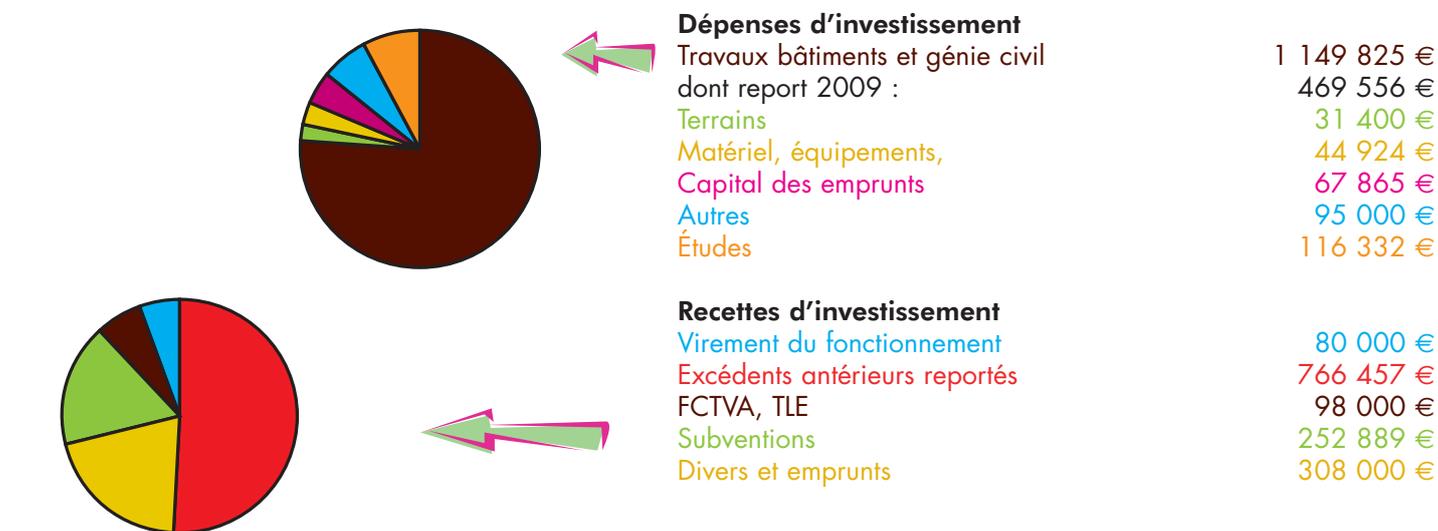
1. LES GRANDES MASSES

Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes	64 %	1 080 913 €
Dotations, Subventions, Participations	27 %	451 579 €
Autres produits	9 %	149 140 €

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	33 %	545 586 €
Charges de personnel	44 %	746 670 €
Charges financières	1 %	21 900 €
Dépenses imprévues	5 %	91 039 €
Virement en investissement	5 %	80 000 €
Autres	12 %	196 437 €



2. DETTE ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Le capital restant dû au 31 décembre 2009 est de 601 413 €. L'annuité 2010 (intérêts et capital) s'élève à 88 746 €.

3. LES PRINCIPALES OPÉRATIONS NOUVELLES ENVISAGÉES

Etudes

- mairie	20 000 €
- eaux pluviales	50 232 €

Constructions, aménagements

- école maternelle (dortoir, stores)	118 000 €
- groupe scolaire (alarme)	3 000 €
- salle des fêtes (chauffage, scène)	63 200 €
- maison des Jeunes	316 000 €
- église (éclairage extérieur)	10 000 €

Réseaux

- route de St-Branchs	185 293 €
- voirie	245 811 €
- éclairage parking du gymnase	14 000 €
- aménagement des espaces de la médiathèque	10 000 €

Autres

aménagement centre Bourg	177 325 €
dont étude 46 100 €	

DOCUMENTS À CONSERVER

Avril 2010

Nature	Durée	Précision
1. IMMOBILIER Titre de propriété Attestation de vente Attestation de propriété Cahier des charges (lotissement) Règlement du lotissement Acte de servitude conventionnelle Règlement de copropriété Assurance dommage-ouvrage Procès verbal de réception des travaux Honoraires des architectes, géomètres Assurance habitation (quittances, ...) Contrat de bail	Tant que vous êtes propriétaire 2 ans À vie Tant que vous êtes propriétaire Tant que vous êtes propriétaire Tant que vous êtes propriétaire Tant que vous êtes propriétaire 10 ans 10 ans 30 ans 2 ans après la résiliation du contrat Pendant la location et 5 ans après le départ	 Si vous vendez avant 10 ans, transmettez l'attestation à votre acquéreur C'est le même délai pour les fiches du géomètre L'assureur a 30 ans pour poursuivre l'assuré qui a menti pour percevoir une indemnisation. L'action de caution, les factures d'entretien ... doivent être conservés 5 ans après votre départ
2. ACHATS Factures d'achats importants Tickets de caisse Factures des achats à crédits Les bons de garantie Facture des bijoux et objets d'art Factures des marchandises entrant sortant du territoire	2 ans 7 jours 2 ans Jusqu'à l'expiration de la garantie 2 ans Pendant toute leur utilisation	 Certains magasins accordent 30 jours 10 ans pour un crédit immobilier Il est conseillé de garder la facture tant que vous possédez le bien Il existe une carte de libre circulation et pour 10 ans
3. SERVICES Factures des prestataires privés Factures de déménagement Tickets des jeux de hasards (loto, ...) Factures et contrats de voyages Factures d'hôtels et restaurants Justificatifs de livraison bagages	30 ans 1 an 60 jours 10 ans 6 mois 1 an	 10 ans si le prestataire est commerçant Tickets des jeux de hasard "à gratter" 30 jours 2 ans si le transport des bagages est aérien
4. ABONNEMENTS Factures de gaz et d'électricité Factures d'eau Factures de téléphone Factures d'abonnements aux revues	5 ans 4 ans 1 an 2 ans	 Vous avez 30 ans pour demander la restitution des sommes versées en trop 2 ans si distribution par une personne privée
5. IMPÔTS Déclaration de revenus/avis d'imposition Avis d'impôts locaux et justificatifs Déclaration ISF et justificatifs Taxe professionnelle	4 ans 2 ans 4 ans 4 ans	 Délai qui peut être allongé de 2 à 10 ans Il est conseillé de les garder à vie : le fisc peut se servir d'une année ancienne comme base d'imposition 10 ans (et 6 ans dès le 1 ^{er} juin 2008) : absence/inexactitudes nécessitant une recherche du fisc.

6. BANQUE Relevés de compte Talons de chèques Contrats de prêts à la consommation Contrats de prêts immobiliers Preuve de l'ouverture d'un compte Archives de la banque Avis de déclaration SICAV, actions, ...	10 ans 10 ans 2 ans 10 ans 30 ans 10 ans 4 ans	30 ans en cas de reconnaissance de dette 30 ans en cas de reconnaissance de dette À compter de la dernière mensualité À compter de la dernière mensualité
7. VOITURE Facture d'acquisition Carnet d'entretien PV des contrôles techniques Contrat et mensualités du crédit-bail Certificat de cession Factures de réparation et d'entretien Avis de contravention / Procès-verbal Contrat d'assurance automobile Constat amiable	Tant que vous êtes propriétaire Tant que vous êtes propriétaire 2 ans 5 ans 30 ans 30 ans 1 an 2 ans Jusqu'à règlement entier de l'assureur	Si vous optez pour l'achat, conservez la preuve du paiement de la valeur résiduelle pendant 2 ans 3 ans en cas de délit
8. TRAVAIL Contrat de travail Fiche de paie Certificats de travail Lettre de licenciement Reçu pour solde de tout compte Statuts de la société PV assemblées/conseil d'administration Livres, registres comptables, factures, bons de commande, de livraison Doubles des bulletins de paie et registre du personnel Rapport des commissaires aux comptes Versement de charges sociales Documents relatifs à la comptabilisation des horaires des salariés Bordereaux de cotisations trimestrielles Documents comptables des études de notaires et cabinets d'avocats Registres comptables des commerçants Documents d'activités en cas d'exercice individuel	Jusqu'à la fin de votre carrière Toute la vie Jusqu'à la fin de votre carrière 30 ans 30 ans 30 ans 30 ans 10 ans 5 ans 3 ans 3 ans 1 an 3 ans 30 ans 10 ans 30 ans	Pour un employé à domicile le particulier employeur ne détient pas de registre, il doit conserver les doubles des fiches de paies 5 ans. Votre situation est la même si vous êtes artisan et que vous exercez sous forme commerciale
9. CHÔMAGE Attestation Assedic Bordereaux de versement des allocations chômage	Le temps de vous inscrire à l'ANPE 3 ans	En cas de fraude ou de fausse déclaration, les Assedics ont 10 ans pour réclamer les sommes
10. RETRAITE Notification d'attribution Attestations de versements	Toute la vie 5 ans	Sauf en cas de retraite complémentaire, la caisse a 30 ans pour réclamer un trop-versé
11. SANTÉ Carnet de santé, carte de groupe sanguin et certificats de vaccinations Résultats d'analyses et d'examens Ordonnances Décomptes de remboursements de la Sécurité Sociale Décomptes de remboursements complémentaires de la mutuelle Carte vitale	Toute la vie Toute la vie 3 mois 2 ans 2 ans Toute la vie	Le délai court le 1 ^{er} jour du trimestre civil qui suit celui au cours duquel a eu lieu la dépense

LES JEUNES ET LES PERSONNES AGÉES

CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES



Christophe DAUPTAIN, la trentaine, vient d'intégrer l'équipe d'animation de la CCVI. Il est responsable de l'antenne de SORIGNY dans le local situé derrière la salle des fêtes du mardi au samedi où il accueille les jeunes.

Suite à des études de droit à TOURS jusqu'en 2002, Christophe a travaillé dans le domaine juridique dans les Bouches du Rhône, jusqu'en 2007. Il a obtenu le BPJEPS activités physiques pour tous.

Au programme, activités sportives, ateliers créatifs ou simplement un moment de détente.

Les jeunes sont force de proposition et l'animateur les accompagne dans la réalisation de leurs projets (sorties, camps de vacances ...).

Au mois de juillet un séjour sportif est organisé par les jeunes ainsi qu'une sortie au Futuroscope, il reste encore des places pour ceux et celles qui seraient intéressés.

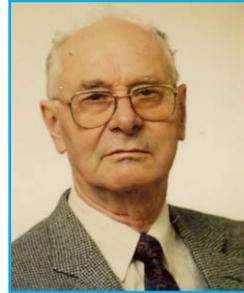


L'accueil jeunes de SORIGNY est ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 17 h à 19 h et les mercredis et samedis de 14 h à 19 h, pendant les vacances scolaires du mardi au samedi de 14 h à 19 h.

Contact : ☎ 02.47.38.48.05.

CLUB LES JOIES DE L'AMITIÉ

Le club a changé de président.



Monsieur Pierre BARTHÉLÉMY a assuré avec bonhomie pendant 20 ans la présidence du Club "Les Joies de l'Amitié".

Au 31 décembre 2009, il a laissé la place à Madame Bernadette SAULQUIN tout en l'assistant dans le rôle de vice-président.

Tous nos remerciements à cet octogénaire toujours jovial et très impliqué dans cette association et la vie communale.

Madame SAULQUIN saura, par son dynamisme, entraîner ce groupe d'aînés vers de nouveaux projets.



S'étant investie sur la commune pendant de nombreuses années, elle est connue et reconnue par tous.

Vous êtes invité à venir rejoindre les membres de ce club tous les jeudis à 14 heures.

Bourse puériculture

Samedi 3 avril les jeunes de l'association des "Junior's Boy's" qui se retrouvent toute l'année au sein de l'accueil jeunes de SORIGNY (derrière la salle des fêtes) ont organisé une bourse puériculture. Pour Jérémy, Jonathan et les deux Nicolas cette manifestation est une manière de s'impliquer dans la vie de la ville et également de récolter des fonds pour réaliser au mois de juillet un séjour sportif où ils pratiqueront VTT, Kayac et escalade.

Si certains points restent à améliorer l'année prochaine, globalement la manifestation a été un succès. Exposants et visiteurs y ont trouvé leur compte !



INFORMATIONS

Passport biométrique

Les demandes de passeports sont à déposer dans la commune de votre choix parmi les suivantes : BOURGUEIL, CHAMBRAY-LÈS-TOURS, CHATEAU-RENAULT, JOUE-LÈS-TOURS, MONTBAZON, NEUILLÉ-PONT-PIERRE, PREUILLY-SUR-CLAISE, RICHELIEU, SAINT-AVERTIN, SAINT-CYR-SUR-LOIRE et TOURS.

N'oubliez pas de prendre rendez-vous avec la commune choisie.

Accueil parents-enfants

Pour qui ? Les parents accompagnés de leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans ainsi que les futurs parents.

Pourquoi ? Partager un moment de jeu avec son enfant, rencontrer et échanger avec d'autres parents, profiter d'un moment de convivialité.

Quand et comment ? Les matins ou après-midis.

Où ? Au pôle petite enfance, rue de Parçay à VEIGNÉ

Contact : Sylvie BEAUMONT : ☎ 06.76.03.96.81

Vivre ensemble en bonne intelligence

Quelques rappels concernant les arrêtés en vigueur dans notre commune :

BRUITS : l'arrêté préfectoral du 3 juin 2009 régit l'utilisation des engins bruyants.

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

- Les samedis de 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Cet arrêté est consultable sur le site de la Préfecture.

CHIENS : Un arrêté municipal interdit la divagation des chiens sur la commune.

Dans tous les cas, une discussion sereine entre personnes raisonnables prévaut toujours sur une application stricte de ces arrêtés.

Association des décorés du travail d'Indre-et-Loire

L'assemblée générale a eu lieu le 29 novembre 2009 à la salle des Fêtes de SORIGNY sous la présidence de :

- Monsieur le Maire : Alain ESNAULT,
- Monsieur le Président de la Région Centre : Michel DARTOIS,
- Monsieur le Président d'Indre-et-Loire : André BIGOT,
- Ainsi que les Amis du Pays de Loire.

C'est avec beaucoup d'émotion lors de la remise des Médailles du Travail :

- **Échelons Argent et Vermeil :** Mme Suzanne CHESNÉ de SORIGNY,
- **Échelons or et Grand or :** M. Jean-Pierre PICHON de LA RICHE,
- **Échelon Fédéral Or :** Mmes Monique MARQUET et Lillette CELLIER
- **Échelon Fédéral Bronze :** M. Alain PICHARD



Suzanne CHESNÉ

Téléthon

Un très beau résultat grâce à votre générosité et à une forte implication pour cette cause qui nous touche tant. Nous avons remis 6 199,05 € à l'AFM au lieu de 5 500 € annoncé.

Merci encore à tous ceux et celles qui se sont mobilisés et qui nous ont aidés.

N'oubliez pas de collecter les petits bouchons et merci de les déposer chez M. Jean-Marc GUÉRIN – 5 rue des Lilas 37250 SORIGNY.

ALSH Hibout'chou

Les fiches d'inscriptions pour l'été 2010 sont disponibles sur le site de la mairie. La date limite est fixée au 15 mai au plus tard.

Nouveau ☎ : 02.47.26.92.00.

NOS ASSOCIATIONS... DATES À RETENIR

La Boule sorignoise

Dates des concours organisés à SORIGNY :

- le samedi 12 juin,
- le mardi 14 juillet.

Inscriptions à partir de 13 h 30. Jet du but à 14 h 30. Ceux-ci se dérouleront en 4 parties et les engagements seront remis en jeu.

De même, si vous voulez rejoindre le club, **les entraînements se déroulent tous les vendredis à partir de 15 h** suivant le temps. La carte est de 10 €/an et vous donne droit à participer aux interclubs avec ESVRES et VEIGNÉ. Vous pouvez contacter Mme Claudette PASQUIER au ☎ 02.47.26.23.04.

Les dix doigts

- samedi 5 juin et dimanche 6 juin : de 10 h à 18 h à la salle des fêtes : exposition des œuvres créées tout au long de l'année par les différents ateliers sur le thème de la musique : peintures et dessins, poteries et modelage, patchwork, tricot et point compté et beaucoup d'autres œuvres d'artistes ...

Une tombola sera organisée avec de nombreux lots et un concours de dessin pour les enfants, le samedi après-midi.

Entrée gratuite pour le plus grand plaisir des yeux.

Venez vite nous rendre visite.

Sorigny Animation

- **Dimanche 16 mai** : rallye autos motos départ salle des fêtes à 8 h, adultes : 15 € et enfants : 8 €
- **SORIGNY en fête les samedi 5 et dimanche 6 juin** : fête champêtre, Brésil Latino - Prairie salle Polyvalente
- **dimanche 4 juillet** : brocante - Prairie salle Polyvalente
- **mercredi 14 juillet** : feu d'artifice suivi d'un bal gratuit Prairie salle Polyvalente

Pour tout renseignement, contacter M. Marc GRELLIER au ☎ 06.18.06.76.04.

Drôles en scène

Nouveau spectacle: H-1

- **Vendredi 11 juin et samedi 12 juin** à 20 h 30 représentations théâtrales à la **salle des fêtes**

Tarifs :

- Adultes : 6 €,
- Étudiants : 4 €,
- Enfants mineurs : 2 €.

Uniquement sur réservations au ☎ 02.34.74.85.35 et ☎ 06.62.17.25.38 ou drolesenscene@hotmail.fr



Panneau lumineux à l'angle de la RD 910 et l'avenue du 11 novembre 1918

SIGEMVI

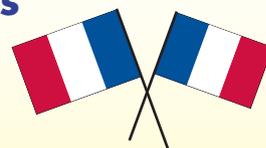
Mardi 1^{er} juin à 19 h, concert d'élèves de piano, musique et hautbois à la salle des fêtes - gratuit

Cérémonies

Commémorations :

- 8 mai à 11 h 15
- 8 juin à 17 h 45

place Marcel Gaumont



SORIGNY EN FETE

BRESIL et LATINO

SAMEDI 5 JUIN

Dîner spectacle 13€

DIMANCHE 6 JUIN

Pique-nique géant
à partir de 11h30

Jeux, Samba et Salsa



Organisé par:

SORIGNY ANIMATION

Avec la participation

des Associations Sorignoises

Renseignements tél : 06 18 06 76 04